



## Avis public

### Dépôt du rôle d'évaluation foncière (3<sup>e</sup> année)

Avis est, par la présente, donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Armand, qui sera, en vigueur en 2021 pour son troisième exercice financier, a été déposé à mon bureau le 10 septembre 2020, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Brome-Missisquoi  
749, rue Principale  
Cowansville (Québec) J2K 1J8

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin disponible au bureau de la MRC de Brome-Missisquoi;
- Être accompagnée de la somme d'argent en monnaie légale ou chèque visé tel que déterminé par le règlement 03-0897 de la MRC de Brome-Missisquoi et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Armand, le 15 septembre 2020.

Michèle Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière

---